

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté PEQUIN Stéphane excusé.

- ☞ **AUTORISATION D'ENGAGER 25 % DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2014 AU BUDGET 2015,**
Dans l'attente du vote du budget 2015, autorise le Maire à engager des dépenses en investissement à concurrence de 25 % des crédits ouverts de l'année 2014 pour le budget de la commune et les budgets annexes.
- ☞ **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT SCOLAIRE DU SECTEUR DE PUISEAUX (1 TITULAIRE, 1 SUPPLÉANT)**
Suite à l'arrêté préfectoral du 22/12/2014 ayant pour objet la modification des statuts du SISS de Puisseaux (piscine), les collectivités membres doivent se mettre en conformité avec l'article 5 portant sur le nombre de délégués par collectivité adhérente. La commune ayant moins de 500 habitants doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Le conseil désigne Patrick GUERINET, titulaire et Michel VINCENT suppléant.
- ☞ **REMBOURSEMENT AU SIIS DE LA PARTICIPATION REÇUE AU TITRE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES,**
Suite à la réforme des rythmes scolaires mise en place par le SIIS de Givraines - Yèvre-la-Ville à la rentrée de septembre 2014, l'état donne une participation financière dite fonds d'amorçage de 50 € par élève qui est versée aux communes de Givraines et de Yèvre la Ville. En conséquence, le conseil délibère pour que la commune de Givraines reverse les sommes perçues au SIIS soit 816,67 €.
- ☞ **LIMITE DE PÉRIMÈTRE DE L'ACTUALISATION DE L'ÉTUDE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT,**
Dans le cadre de l'étude de l'actualisation du zonage d'assainissement, le cabinet SEAF propose un périmètre calqué sur le zonage défini dans le PLU en cours. Le maire propose d'élargir ce périmètre aux chemins de pourtour créés par le remembrement de 2009. Le conseil suit cette proposition comme nouveau tracé à mettre à enquête publique.
- ☞ **POINT SUR L'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ À INTVILLIERS ET CHOIX DÉFINITIF DU TYPE DE CANDÉLABRE**
Le maire informe les élus avoir reçu en janvier le devis exact pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques supérieur à l'estimation qui lui avait été fournie au cours de l'étude. Compte tenu de l'intérêt collectif du projet d'aménagement de sécurité, le conseil donne son accord pour le montant arrêté après négociation avec l'entreprise soit 26 032,58 € TTC et délibère favorablement pour demander une subvention au Conseil Général au titre des communes à faible population. Il confirme le choix définitif du type de candélabre soit « simple crose » (même marché que la rue des Vingt Arpents).
- ☞ **POSE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES DANS LA COMMUNE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC,**
Le maire informe l'assemblée que l'installation d'une horloge astronomique sur un transformateur permettrait de régler l'éclairage à partir d'horaires et non plus de l'intensité de la lumière. Ce système permet de couper l'éclairage sur certaines tranches horaires et certaines nuits à la demande de la commune. Le conseil décide d'équiper dans un 1er temps le transformateur situé rue de la Mairie / allée du Cimetière, relai gérant la plus grosse consommation en éclairage public sur la commune, pour un investissement de 531,96€ TTC (devis CEGELEC)
- ☞ **PRÉSENTATION D'UNE DÉMARCHE « OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE »**
Au 1er janvier 2020, l'utilisation des pesticides sera interdite sur les collectivités. Pour préparer en amont cette échéance, le maire expose une démarche "zéro pesticide" initiée par Loiret Nature Environnement (LNE) et La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON). Après échanges et discussions au sein de l'assemblée sur l'intérêt de mener une telle démarche à la fois sur un volet technique (changements de pratiques) et un volet important sur la communication, le conseil approuve par 5 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre, la proposition et le devis maximum établi à 7 422 € sur 2 ans. Il délibère favorablement pour solliciter une subvention totale de 80% partagée entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie (cadre contrat global du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais) et la Région Centre (contrat régional de Pays).

Questions diverses :

- **RENOUÈLEMENT DE CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE LA MÉDECINE PRÉVENTIVE**
La convention d'adhésion au service de la médecine préventive signée avec le Centre de Gestion 45 pour les visites médicales des agents municipaux est arrivée à échéance le 31 décembre 2014. Après avoir délibéré, le conseil décide de renouveler cette convention pour la période 2015/2017.
- **PROJET AMÉNAGEMENT LOGEMENTS LOCATIFS GRANGE D'INTVILLIERS**
Le maire informe le conseil que la commune a reçu un courrier et un extrait de délibération de la SIAP confirmant l'aménagement de 3 logements locatifs dans la grange d'Intvilliers.
- **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE « KARATÉ DE BAZOCHES IZY »**
Vu la demande de subvention de l'association sportive « Karaté Club de Bazoches Izy », le conseil confirme son refus de subventionner les associations non communales.

- **PRÉPARATION DU 14 JUILLET**
Le conseil approuve la proposition de faire prendre en charge la préparation du 14 juillet 2015 par les trois plus jeunes conseillers, à savoir Mickaël GIRARD, Amélie ALVAREZ et Claire GIGAULT.
- **ALIGNEMENT DES BOIS**
Le maire confirme que la commune procédera à l'alignement des bois sur les 300 mètres de bordures, propriété de la collectivité.
- **COMMISSION DES IMPÔTS RÉGULARISATION DES TRAVAUX NON DÉCLARÉS**
Après avoir relevé depuis un certain nombre d'années de nombreuses irrégularités de travaux effectués sur la commune sans permis de construire et/ou sans autorisation de travaux, le conseil, considérant l'égalité des citoyens devant le droit des sols et la fiscalité liée à l'urbanisme, demande à la commission des impôts de mettre en œuvre les démarches et les moyens nécessaires pour que toutes les régularisations soient effectuées dans les plus brefs délais.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **INSCRIPTIONS RECENSEMENT MILITAIRES DES JEUNES DE 16 ANS (NÉS EN 1999)**

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2014. Vous munir du livret de famille.

☺ **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte sera organisé dans la commune **VENDREDI 13 FÉVRIERS 2015**. Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

Rappel (voir « Infos Givraines - janvier 2015) :

Ne sont pas compris dans la dénomination des objets encombrants les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) tels que : Réfrigérateur, gros électroménager, télévisions, ordinateurs, petit électroménager, équipements électriques,...). Ne peuvent être pris les objets dépassant un poids supérieur à 50 kg et de plus 1.50 m. Ne peuvent être pris les déblais, graviers, décombres, débris de travaux, pneus (véhicules légers, tracteur) huiles, hydrocarbures, produits liquides, matière chimique ou explosive, bouteille de gaz, batteries.

☺ **FERMETURE MAIRIE (VACANCES DE FÉVRIER)**

La mairie sera fermée du 02 mars 2015 au 07 mars 2015. En cas d'urgence, tél : 06.14.22.50.91.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Joëlle BOUTTET excusée.

☞ EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)

❖ **Budget principal commune**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 75 989,24 €

soit 271 771,05 € en recettes, 247 418,40 € en dépenses et un report 2013 de 51 636,59 €

Section investissement : Résultat de clôture – 31 283,43 €

soit 104 396,76 € en recettes, 113 424,99 € en dépenses et un report 2013 de – 22 255,20 €

❖ **Budget annexe de l'eau**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 44 611,15 €

soit 40 291,06 € en recettes, 39 795,91 € en dépenses et un report 2013 de 44 116 €

Section investissement : Résultat de clôture – 12 659,86 €

soit 79 952,45 € en recettes, 111 402,31 € en dépenses et un report 2013 de 18 790 €

❖ **Budget annexe de l'assainissement**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 28 355,14 €

soit 94 377,68 € en recettes, 74 157,11 € en dépenses et un report 2013 de 8 134,57 €

Section investissement : Résultat de clôture -1 727,70 €

51 505,23 € en recettes, 46 391,76 € en dépenses et un report 2013 de – 6 841,17 €

☞ ACQUISITION DES PARCELLES ZA 219, ZA 183 ET ZA218 POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Le maire informe le conseil avoir reçu des courriers de deux propriétaires proposant à la commune de faire l'acquisition de 3 parcelles de bois pour l'euro symbolique. Le conseil décide de faire l'acquisition pour l'euro symbolique et par acte administratif des parcelles ZA 183 au lieu-dit « Bois de la Meule » (372 m²) et ZA 219 au lieu-dit « Les Gredats » (572 m²) appartenant à Mme ROUX-RIVET ainsi que la parcelle ZA 118 au lieu-dit « Les Gredats » (410 m²) appartenant à M. DUGUAS.

☞ MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le maire rappelle que les employeurs ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs salariés. En vertu du décret 2001-1016 du 5 novembre 2001, la commune doit procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir des actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. A l'issue de cette évaluation, la commune doit transcrire ses résultats dans un Document Unique.

La Communauté de Communes Beauce Gâtinais a recruté Nathalie BOISROUX pour établir le document unique de la CCBG. Celle-ci peut mettre à disposition par convention cet agent au service des communes membres qui souhaitent établir leur document. Après délibération, le conseil accepte la proposition de la CCBG. Le coût de cette prestation facturée sera remboursé par le montant de la subvention accordée par le Fonds National de Prévention de la CNRACL.

☞ DÉLIBÉRATION POUR SE JOINDRE À LA PROCÉDURE DE LA MISE EN CONCURRENCE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE ENGAGÉ PAR LE CENTRE DE GESTION

Vu que le contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Loiret auquel la commune avait adhéré arrive à échéance au 31 décembre 2015, le Centre de Gestion propose à la commune de participer à la prochaine consultation. Le conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire relative à la fonction publique territoriale.

☞ PERMANENCES POUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

Le conseil établit les permanences du bureau de vote pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015. Les personnes souhaitant tenir une permanence doivent le faire savoir rapidement à la mairie.

☞ VOTE DES SUBVENTIONS 2015

Le conseil décide d'allouer en 2015 une subvention à l'association Amicale de Givraines pour un montant de 440 €, au CAT Les cèdres de Pithiviers pour un montant de 25 € ainsi qu'à la SPA refuge de Chilleurs-aux-Bois selon la somme demandée (129,58 €).

☞ **VOTE DES CHOIX DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT POUR LA MISE A JOUR DES PLANS DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Le maire informe le conseil, que le budget de l'eau et d'assainissement est soumis à l'amortissement des biens et subventions. Le conseil décide d'amortir à compter du 01/01/2016 sur une durée de 5 ans les biens suivants :

Mise à jour des plans de réseaux d'eau (1 500 €) – Budget eaux

Mise à jour des plans de réseaux d'assainissement (1 500 €) - Budget assainissement

☞ **QUESTIONS DIVERSES**

❖ **DEVIS POUR CHANGEMENT D'AMPOULES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le devis demandé à la CEGELEC pour le changement de 18 ampoules sur l'éclairage public s'élève à 4 011.84 €. Le conseil demande au maire de consulter d'autres entreprises et donne son accord pour effectuer les remplacements d'ampoules nécessaires au prix le mieux disant.

❖ **PAIEMENT DE REDEVANCES SUR DOMAINE PUBLIC**

La réglementation précise que le paiement des redevances payées sur le domaine public ne peut s'effectuer que par la commune qui doit établir une régie temporaire en désignant des régisseurs. Après avis du trésorier public, cette procédure devra être mise en place notamment pour la fête au village du 29 août prochain.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **INSCRIPTIONS RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES DE 16 ANS (NÉS EN 1999)**

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2015. Vous munir du livret de famille.

☺ **FERMETURE MAIRIE (VACANCES DE FÉVRIER)**

La mairie sera fermée du 02 au 07 mars 2015. En cas d'urgence, tél : 06.14.22.50.91.

☺ **LE SITE « GIVRAINES.FR »**

Le site de « givraines.fr » est maintenant opérationnel. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

☺ **LOGEMENTS LOCATIFS DISPONIBLES**

LogemLoiret nous informe que le logement F4 situé 8 rue de Boynes sera disponible à partir du 5 mai 2015 et que le F4 au 1 Clos du Safran le sera à partir du 27 mai 2015. Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie de Givraines

☺ **DATE DE PASSAGE DE LA BALAYEUSE MÉCANIQUE DES CANIVEAUX**

Mercredi 18 mars, lundi 8 juin, lundi 21 septembre, vendredi 11 décembre 2015.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Marc BRENDEL excusé.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)

Approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2014 par le percepteur Pascal PAGE, respectivement pour les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, visés et certifiés par le maire, ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT) :

❖ **Budget principal commune**

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 75 989 €

soit 271 771 € en recettes, 247 418 € en dépenses et un report 2013 de + 51 636 €

Section investissement : Résultat de clôture – 31 283 €

soit 104 397 € en recettes, 113 425 € en dépenses et un report 2013 de – 22 255 €

❖ **Budget annexe de l'eau**

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 44 612 €

soit 40 291€ en recettes, 39 796 € en dépenses et un report 2013 de + 44 117 €

Section investissement : Résultat de clôture – 12 660 €

soit 79 952 € en recettes, 111 402 € en dépenses et un report 2013 de +18 790 €

❖ **Budget annexe de l'assainissement**

Section fonctionnement : Résultat de clôture + 28 355 €

soit 94 378 € en recettes, 74 157 € en dépenses et un report 2013 de + 8 134 €

Section investissement : Résultat de clôture – 1728 €

51 505 € en recettes, 46 392 € en dépenses et un report 2013 de – 6 841 €

VOTE DES BUDGETS UNIQUES 2015 ET DES REPRISES DES RÉSULTATS 2014 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)

Vote à l'unanimité le :

- ❖ **Budget Unique** de la commune s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 328 827 € et en investissement à la somme de 180 688 €.
- ❖ **Budget Unique des eaux** s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 73 839 € et en investissement à la somme de 36 996 €.
- ❖ **Budget Unique de l'assainissement** s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 92 980 € et en investissement à la somme de 55 594 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Le maire rappelle qu'au titre des contributions au redressement des finances publiques, la dotation globale de fonctionnement de l'État (DGF) baisse, pour la 1^{ère} fois, en 2015 de 6,87 % soit – 5 476 € (74 150 € contre 79 626 € en 2014). Cette baisse continuera avec un pourcentage équivalent en 2016 et 2017. La perte annoncée sur 3 ans se situera aux environs de 16 000 €. Pour pallier la diminution de la DGF 2015, le conseil devrait proposer une augmentation des 3 taux d'imposition de 5.2 %. Après divers échanges, le conseil vote une augmentation raisonnable de 2 % pour le taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti (6 voix pour 2% et 4 pour 1%). Le supplément de recette 2015 attendue sera de 2 081 €.

	Taux 2014 Commune	Taux 2015 Commune	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	8.70	8.87	23.09	23.95
Foncier bâti	14.93	15.23	26.03	20.20
Foncier non bâti	30.47	31.09	44.68	48.53

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BUDGETS ANNEXES

Après avoir entendu le maire, le conseil décide de maintenir les taux pour le remboursement des frais des budgets annexes. Pour le budget de l'eau, il est de 3 % du salaire (brut + charges patronales) de la secrétaire de mairie et du fontainier. Pour le budget de l'assainissement, il est de 4 % du salaire (brut + charges patronales) de la secrétaire de mairie et 12 % du salaire de l'agent communal.

COMMÉMORATION DU 70^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Dans le prolongement de la forte mobilisation de la population lors de la cérémonie du 11 novembre 2014, le conseil souhaite marquer le 70^{ème} anniversaire de la capitulation allemande en proposant une cérémonie enrichie dont le point final sera la projection d'un montage vidéo « la guerre et les incidences sur le quotidien à Givraines ». Voir programme détaillé joint.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BEAUCE ET DU GÂTINAIS

Le maire rappelle qu'à partir du 1^{er} juillet 2015, l'État (DDT) n'instruira plus les permis de construire et les certificats d'urbanisme pour les communes appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants.

Par délibération du 6 mars 2015, la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais a décidé la création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et, par celle du 26 mars 2015, la modification des statuts de la CCBG.

Le conseil approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais telle que présentée :

Est inséré un nouvel article 3 relatif aux Prestations de services

« La Communauté de Communes pourra assurer une prestation de service pour le compte d'une collectivité locale, d'un autre EPCI ou d'un syndicat mixte et ce par dérogation au principe de spécialité territoriale qui limite son action à son périmètre.

La Communauté de Communes devra, par convention, fixer, avec le cocontractant les conditions d'exécution et de rémunération des services ainsi créés. Cette activité devra demeurer accessoire aux compétences exercées par l'EPCI pour ses membres.

Les dépenses et recettes affectées à la prestation seront inscrites dans un Budget annexe de la CCBG ».

☞ **CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS**

Vu la délibération de la CCBG en date du 06/03/2015 citée ci-dessus, la commune peut bénéficier du service mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Les modalités de l'instruction de ces autorisations sont fixées dans le projet de convention présenté par la CCBG et notamment sa durée, les dispositions financières et techniques régissant les relations entre la commune et le service mutualisé.

Compte tenu de la compétence du Maire de Givraines en matière d'autorisations d'urbanisme et de son pouvoir de charger le service mutualisé de la CCBG de l'instruction des autorisations correspondantes, le conseil approuve le projet de convention et autorise le Maire à signer la convention de mutualisation de service pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

☞ **ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ POUR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

La commune a réalisé le diagnostic accessibilité pour la mairie, l'église et la salle communale en juin 2012 par le cabinet SOLEUS de Vaulx-en-Velin. La nouvelle réglementation oblige les collectivités à élaborer un dossier AD'AP (planning de réalisation).

Compte tenu des résultats de la consultation organisée par la CCBG pour le compte d'elle-même et des communes membres, le conseil retient le cabinet SOLEUS pour l'actualisation du diagnostic et l'élaboration du AD'AP pour un montant estimé à 300 € HT.

☞ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE BALAYAGE AVEC VEOLIA**

La convention qui régit le partenariat de la commune de Givraines avec VEOLIA pour le balayage des caniveaux et traitement des sables de balayage 4 fois par an arrive à son terme. Le conseil décide de la renouveler pour un montant annuel de 1 517.79 € et pour une durée de 4 ans.

☞ **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CCAS DU 31 MARS 2015**

Le maire rappelle aux membres du conseil que les élections des conseillers régionaux se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015. En conséquence, le repas du CCAS est fixé au dimanche 29 novembre 2015. Les membres du CCAS ont décidé de renouveler leur confiance au traiteur choisi en 2014 (« Traiteur Fraîcheur ») en lui faisant part des remarques remontées par les présents au repas du 7 décembre 2014, de garder le même principe de colis qu'en 2014 pour les personnes de 80 ans et plus ne pouvant pas être présentes au repas et de ne pas proposer d'animation.

☞ **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DU 30 MARS 2015**

Le maire informe les élus que la commission des impôts réunie le 30 mars 2015 a fait un constat alarmant de travaux effectués illégalement sur la commune sans autorisation de permis de construire ou de déclaration de travaux (aménagements, agrandissements, créations de logements dans dépendances, piscines, vérandas...). Considérant l'égalité des citoyens devant la fiscalité, les membres de la commission ont demandé que des contrôles soient effectués par les services fiscaux ou par la DDT et que le maire fasse parvenir aux habitants concernés un courrier leur demandant de régulariser leur situation dans les plus brefs délais.

☞ **QUESTIONS DIVERSES**

❖ **ESPACE CINÉRAIRE CIMETIÈRE COMMUNAL**

Le maire informe que la commission avance dans le projet d'aménagement de cet espace. A ce jour, 2 entreprises de pompes funèbres ont été consultées. La rencontre avec le 3^{ème} prestataire est programmée début avril. Le projet et les 3 devis seront présentés au conseil du 28 avril qui devra se déterminer sur les suites à donner.

❖ **RENCONTRE DES 3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES POUR FUSION**

Le maire informe les conseillers qu'ils sont invités le jeudi 16 avril à assister à une réunion d'information relative aux conséquences et aux modalités de réalisation de la fusion des trois Communautés de Communes (CCBG, CCLCP, CCPB)

❖ **PROJET ÉOLIEN SECTEUR BOYNES-GAUBERTIN**

Le maire informe le conseil avoir échangé avec un consultant d'EDF-Énergies nouvelles sur la possibilité d'implantation d'éoliennes sur la commune. Il propose au conseil que son interlocuteur présente le projet à l'ensemble des élus avant le prochain conseil municipal.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **FERMETURE MAIRIE (VACANCES AVRIL-MAI/FORMATION CÉLINE)**

La mairie sera fermée la semaine du 27 avril au 03 mai 2015.

En raison, d'un stage de formation suivi par Céline, la mairie sera également fermée les : mercredis 22 avril et 13 mai ainsi que les jeudis 4 juin et 27 août 2015.

En cas d'urgence appeler le 06 14 22 50 91 ou contacter l'adjoint.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

RAPPORT ANNUEL COMMUNAL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Les élus prennent connaissance du rapport annuel du service public de l'eau potable qui récapitule, pour chaque année, les données techniques (nombre d'abonnés, volumes d'eau achetés au syndicat de production BEGY et vendus aux abonnés, pertes du réseau, analyses de conformité, linéaire du réseau ...) et économiques (prix de l'eau et modalités de facturation aux abonnés, facture type, investissements réalisés et leurs financements, état de la dette ...). Le conseil approuve à l'unanimité, le rapport annuel des années 2013 et 2014.

RAPPORT ANNUEL COMMUNAL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT PUBLIC

Les élus prennent connaissance du rapport annuel du service public de l'assainissement qui récapitule, pour chaque année, les données techniques (nombre d'abonnés, volumes facturés aux abonnés, indicateurs de performance de la station, conformité des rejets dans la lacune, état du réseau, ...) et économiques (prix de l'eau traitée et modalités de facturation, facture type, investissements réalisés et leurs financements, état de la dette ...). Le conseil approuve à l'unanimité, le rapport annuel des années 2012, 2013 et 2014.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SIERP POUR L'ACQUISITION DE 4 HORLOGES ASTRONOMIQUES

Le maire rappelle qu'une horloge astronomique est posée depuis février 2015 Allée du cimetière. Cette horloge permet de régler à la demande les tranches horaires de fonctionnement de l'éclairage public indépendamment de l'intensité de la lumière. Cet équipement permettra à la collectivité de réaliser des économies significatives. Le conseil décide d'équiper les 3 autres transformateurs et de solliciter auprès du SIERP une demande de subvention de 1 000 € (coût des 4 horloges : 1 773.20 € HT).

VENTE DE LA GRANGE D'INTVILLIERS

Le maire informe les élus que le projet de réhabilitation de la grange communale à l'entrée de la rue du Portail à Intvilliers en 3 Habitations à Loyer Modéré est abandonné par la SIAP. En effet, les conditions économiques de cette opération ne permettent pas un équilibre financier sans mise en fonds propres de l'organisme très supérieurs aux données habituelles.

En conséquence, le conseil décide la mise en vente de ce bâtiment, en privilégiant, dans la mesure du possible, un aménagement en habitation principale. En s'appuyant sur l'estimation faite par le service des domaines, il décide la mise à prix à 75 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

☞ DURÉE D'AMORTISSEMENT DE L'ÉTUDE ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal délibère pour fixer à 10 ans la durée d'amortissement de l'étude d'actualisation du zonage d'assainissement de la commune de Givraines.

☞ PROGRAMME DU 8 MAI 2015

Le conseil municipal espère que la population de Givraines répondra aussi favorablement que pour le 11 novembre 2014, à la cérémonie de commémoration du 70^{ème} Anniversaire de la capitulation Allemande. Le programme débutera par le rassemblement à 11h devant la mairie. Il se terminera par la projection d'un montage vidéo de 6 années de guerre (30 minutes) sur le thème : "Givraines, 1 guerre, 3 destins" réalisé à partir des récits de trois aînés (Pierre Benoist, André Bouttet, James Guérinet) et quelques autres témoignages. Les élus comptent sur une forte participation des jeunes pour, notamment, chanter la Marseillaise.

☞ 14 JUILLET : FEU D'ARTIFICE

Après avoir argumenté divers points de vue, les conseillers municipaux votent majoritairement de renoncer au feu d'artifice 2015 pour des raisons économiques.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

✓ Le domaine public et les chiens– Rappel

Quelles que soient la taille et la catégorie de dangerosité de l'animal, **les chiens doivent être impérativement tenus en laisse sur le domaine public y compris en plaine.** Pour tout manquement à cette obligation, les propriétaires encourent une amende (y compris hors période de chasse). Les propriétaires ont également obligation de ramasser les excréments sur les espaces situés à l'intérieur du village.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 MAI 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

ARRÊT DU PROJET PLU DE GIVRAINES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe. Il redit les motifs de cette élaboration et explique les nouveaux choix d'aménagement qui ont été faits et présentés notamment dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Il précise quelles seront, pour chacune des zones, les règles applicables.

Vu le projet d'élaboration du PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, le règlement, les documents graphiques et les annexes, le conseil municipal considère que le projet d'élaboration du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées.

Après en avoir délibéré, il clôt la concertation et en dresse le bilan, arrête le projet d'élaboration du PLU de la commune de Givraines. L'enquête publique devrait se dérouler à partir de la mi-septembre 2015.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ÉQUIPEMENT DE L'ESPACE CINÉRAIRE

Les élus prennent connaissance des devis établis par les entreprises MARIN, PRÉVAUTAT, PATARD-PINTURIER à partir d'un cahier des charges établi par la « commission cimetièrè » et suite à une rencontre individuelle avec la dite commission. Ils décident de ne retenir qu'une seule entreprise pour le 1^{er} aménagement (columbarium et cavurne) de l'espace cinéraire.

Columbarium : le conseil retient, à l'unanimité, le modèle 3 cases pour 4 urnes. Il choisit le granit rose de la Clarté français (10 voix pour, 1 voix pour le gris du Tarn). Les entreprises MARIN et PRÉVAUTAT ont fait une proposition tarifaire quasi identique : 2 200 € pour l'un et 2 255 € pour l'autre qui propose une porte supplémentaire en granit.

Cavurnes : chaque entreprise propose une technique de pose différente et donc des tarifs très différents. Après de nombreux échanges, le conseil se positionne sur la solution technique proposée par l'entreprise PRÉVAUTAT : coulage d'une semelle en béton servant de support aux futurs cavurnes (7 voix pour PRÉVAUTAT, 1 pour Marin et 3 abstentions)

Le conseil retient l'entreprise PRÉVAUTAT pour un columbarium au tarif de 2 255 € HT, une préparation pour l'installation de 5 cavurnes à 975 € HT et l'achat d'un cavurne à 240 € HT.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PROJET ÉOLIEN

L'entreprise EDF Nouvelles Energies a exposé au conseil municipal du 28 avril dernier la possibilité d'implantation d'un parc d'environ 15 éoliennes sur le secteur Boynes, Givraines, Barville-en-Gâtinais et Gaubertin à l'Est de la D25. La même démarche a été faite auprès des 3 autres communes.

Par 9 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le conseil charge le maire de transmettre un courrier indiquant que la commune n'est pas opposée à l'étude de faisabilité de ce projet éolien.

PROGRAMME DU 14 JUILLET

✓ Programme du lundi 13 juillet

- 21H30 : accueil de la population à l'espace Bourgogne,
- 21h45 : départ du défilé musical avec lampions dans les rues de Givraines.

✓ Programme du mardi 14 juillet

- A partir de 16h30 : jeux sur le terrain de la salle communale,
- Vers 18h30 : apéritif (offert par la commune),
- Vers 19h : casse-croûte gratuit pris en commun.

QUESTIONS DIVERSES

➤ ABANDON DES ORDURES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le conseil est informé que le décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets sur la voie publique porte à 450 € le montant de l'amende au lieu de 150 €.

➤ COMMUNES EN SURSIS ?

Le projet de loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est actuellement en discussion au Sénat et sera transmis au Parlement début juin pour un vote définitif.

Le maire explique que les associations de maires (Association des maires de France, Association des Maires Ruraux ...) sont opposées à certains articles de la version actuelle qui porteraient un coup fatal à l'existence des communes avec le renforcement obligatoire de l'échelon intercommunal.

Est annoncée la suppression de tous les syndicats.

- L'eau et l'assainissement deviendraient compétences obligatoires pour les communautés de communes au 30 juin 2017.
- Le seuil minimum obligatoire pour les communautés de communes, qui seraient considérées comme le 1er échelon local, passerait à 20 000 habitants.
- Autres mesures : élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires, ce qui posera des questions de légitimité avec les communes.

Ainsi, le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des villages dans une instance politique ou chaque commune ne sera plus représentée.

Pour marquer son désaccord le maire informe le conseil qu'il s'associe à la démarche de l'Association des Maires Ruraux et mettra un crêpe noir sur les panneaux indicateurs des communes.

➤ **PLAQUES DE COCHERS**

Les 6 plaques de cochers de Givraines seront posées avant le 15 juin 2015.



Ancien maire de Givraines, Pierre BENOIST est décédé.



Pierre BENOIST est né à Givraines le 16 mai 1921 et nous a quittés le 23 mai 2015 à Pithiviers après 94 années passées à Givraines.

Il a été Conseiller Municipal de mars 1959 à mars 1971 et Maire du 27 mars 1971 au 19 mars 1983.

Un hommage lui a été rendu par le maire au cimetière de Givraines le 28 mai 2015.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, exceptés Joëlle BOUTTET et Gilbert BEAUDICHON excusés.

PROLONGATION DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Vu que les travaux de l'aménagement de sécurité d'Intvilliers n'ont commencé qu'en mai 2015 et que la ligne de trésorerie prise le 2 juillet 2014 arrive à échéance le 11 juillet 2015, le conseil décide de la reconduire afin d'avoir, si nécessaire, la trésorerie pour avancer la TVA relative à ces investissements.

DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS DE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Vu que les pièces administratives à transmettre au service de légalité de la préfecture peuvent l'être par dématérialisation (plus de transmission papier), le conseil accepte la proposition du maire de mettre en place cette procédure et l'autorise à signer la convention avec la Préfecture. Il donne son accord pour le devis d'installation et de maintenance annuelle proposé par SEGILOG.

TARIFS SALLE POLYVALENTE ET TARIFS DIVERS

Le conseil décide de ne pas changer les tarifs de la location de la salle polyvalente. Soit :

Journée	100 €
Petite salle	50 €

Journée supplémentaire	50 €
Cautions (2 chèques : 50 € et 100 €)	150 €

TARIFS DES DIFFÉRENTES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

Le maire informe le conseil des propositions faites par la commission des travaux pour les nouveaux tarifs concernant les différentes concessions du cimetière. Le conseil arrête, à l'unanimité, les tarifs suivants (M. Marc BRENDEL ne prend pas part au vote).

CONCESSIONS TERRAINS

Durée	01/01/2008	A compter du 01/09/2015
50 ans	180 €	250 €
30 ans	130 €	150 €

ESPACE CINERAIRE (A compter du 01/09/2015)

Durée	COLOMBARIUM 3 cases (tarif une case)	CAVURNE
50 ans	900 €	600 €
30 ans	850 €	550 €

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe les élus que les 4 horloges astronomiques sont installées. Le conseil confirme à l'unanimité la volonté de la collectivité d'effectuer des coupures pendant la nuit, pour des raisons d'économie. Il décide de procéder aux coupures d'éclairage public à compter du 16 juillet et selon les modalités suivantes : pendant les heures d'été de minuit à 5 heures et pendant les heures d'hiver de 23h à 5 heures. Pas de coupure la nuit du samedi au dimanche. Ces horaires peuvent être amenés à être modifier.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX INTVILLIERS

Les travaux de finition (enrobée) seront réalisés du mercredi 8 juillet au jeudi 16 juillet 2015.

INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS : CONVENTION CCBG

La commune appartient à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants. En conséquence, à partir du 1er juillet 2015, l'Etat n'assure plus l'instruction du droit du sol. La commune peut bénéficier du service mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Les modalités de l'instruction de ces autorisations sont fixées dans le projet de convention présenté par la CCBG et notamment sa durée, les dispositions financières et techniques régissant les relations entre la commune et le service mutualisé.

Compte tenu de la compétence du Maire de Givraines en matière d'autorisation d'urbanisme et de son pouvoir de charger le service mutualisé de la CCBG de l'instruction des autorisations correspondantes, le conseil approuve le projet de convention et autorise le Maire à signer la convention de mutualisation de service avec la CCBG pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Si jusqu'au 30 juin 2015, ces services étaient assurés gratuitement par l'Etat (DDT), à compter du 1er juillet 2015, ils seront facturés à la commune par la CCBG aux tarifs suivants :

1 permis de construire	100 €
1 certificat d'urbanisme type b	40 €
1 permis d'aménager	120 €

1 certificat d'urbanisme type a	20 €
1 déclaration préalable	70 €
1 permis de démolir	80 €

☞ **ASSAINISSEMENT DU 8 RUE DU PORTAIL**

Le Maire informe le conseil qu'en 2012 le nouveau propriétaire du bien situé au 8 rue du Portail a découvert que contrairement au rapport établi par l'entreprise Bonnefoy le raccordement en domaine privé n'avait pas été réalisé correctement. L'entreprise ayant réalisé les travaux n'existe plus. Après diverses analyses avec SEAF, maître d'œuvre des travaux, il s'avère que le contrôle effectué ne pouvait pas conclure à une conformité. Compte tenu des fins de non recevoir de l'entreprise Bonnefoy, le conseil autorise le maire à porter en justice cette affaire avec l'aide d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune, maître d'ouvrage délégué pour les particuliers.

☞ **NATURA 2000**

Après une visite sur le terrain au lieu dit "la Roche aux Blaireaux" avec le cabinet biotope chargé de l'animation du site Natura 2000 "Vallée de l'Essonne et ses vallons voisins", le Maire informe le conseil municipal que 3 zones situées sur la commune de Givraines dans le périmètre du site Natura 2000 abritent des habitats de pelouses calcaires et des espèces typiques intéressantes comme certaines orchidées et la cardoncelle molle (espèce protégée rare). Il faut protéger ces milieux et intervenir pour éviter la fermeture des pelouses.

La commune de Givraines et 4 propriétaires privés sont concernés. Le Maire précise qu'il prendra contact avec ces propriétaires pour les en informer et leur proposer les modes d'actions envisageables.

☞ **ENFOUISSEMENT RÉSEAU ORANGE RUE DE PETITON**

L'entreprise Orange a procédé à l'enfouissement du maximum de réseaux téléphoniques rue de Yèvre en utilisant le réseau enterré réalisé il y a une dizaine d'années. Si le résultat visuel est satisfaisant, des habitants nous signalent, suite aux travaux, des lenteurs Internet significatives. Il en est de même à Intvilliers. Le Maire est chargé d'interpeler l'entreprise Orange pour qu'elle redonne, au moins, la qualité de connexion Internet perdue.

☞ **EGLISE : ÉTAYAGE DU MUR NORD**

Les désordres du mur Nord se sont accentués depuis 1 an. Dans l'attente de travaux importants à réaliser, un étayage semblerait nécessaire. Le conseil charge le Maire de prendre contact avec un architecte du patrimoine afin qu'il établisse un état exact des causes et des interventions à prévoir.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **RAID SUISSE-PARIS**

LE 25^{ème} raid Suisse-Paris à Givraines le samedi 29 août 2015, l'horaire prévu concerne la fin de matinée à partir de 11h jusqu'à 12h 30. Les 140 voitures de collection participant à cette ballade feront une étape sur le parking de l'Espace Bourgogne. Les habitants sont conviés à venir voir ces belles voitures.

☺ **FERMETURE MAIRIE (VACANCES D'ÉTÉ)**

La mairie sera fermée du 20 juillet au 08 août 2015 et du 24 août 2015 au 29 août 2015. En cas d'urgence, tél : 06.14.22.50.91.

☺ **LOGEMENTS LOCATIFS DISPONIBLES**

LogemLoiret nous informe que le logement F4 situé Clos du Safran sera disponible à partir du 28 août. Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie de Givraines

☺ **PROGRAMME DU 14 JUILLET 2015**

✓ **Programme du lundi 13 juillet**

- 21H30 : accueil de la population à l'espace Bourgogne,
- 21h45 : départ du défilé musical avec lampions dans les rues de Givraines suivi du pot de l'amitié

✓ **Programme du mardi 14 juillet**

- A partir de 16h30 : jeux sur le terrain de la salle communale,
- Vers 18h30 : apéritif (offert par la commune),
- Vers 19h : casse-croûte gratuit pris en commun.

Attention :

Le montage des tentes se fera le vendredi 10 juillet à 18h 30.

Le conseil municipal fait appel au maximum de volontaires pour participer à ce montage.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté GIRARD Mickaël et PEQUIN Stéphane excusés.

PROGRAMME CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015

Arrête le programme du 11 novembre 2015 : rassemblement à 11 heures devant la mairie, défilé jusqu'au monument aux morts, dépôt d'une gerbe de fleurs et vin d'honneur salle communale.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 BUDGET COMMUNE.

Vu que la délibération 2015/05 du 07 avril 2015 prise pour l'affectation des résultats du budget de la commune n'est pas correctement rédigée et n'est pas identique au budget validé par la sous-préfecture, le conseil délibère, à l'unanimité, afin d'en rectifier l'écriture. (D001 - 31 283.43 €, R002 44 705.81 € et R1068 31 283.43 €).

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE (COMPTE 673)

Vu le manque de crédit budgétaire au compte 673 pour annuler un titre de l'année et après avoir entendu les explications du maire, le conseil décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	61522	- 65 €
Fonctionnement	Dépenses	673	+ 65 €

DÉLIBÉRATION DES ALLOCATIONS EN NON-VALEUR (BUDGET EAU ET BUDGET ASSAINISSEMENT)

ALLOCATIONS EN NON-VALEUR "BUDGET ANNEXE DE L'EAU"

Vu qu'il n'a pas été possible de faire le recouvrement de produit du service des eaux, le conseil décide, à l'unanimité, l'allocation en non-valeur des produits et des frais de poursuite dont le montant s'élève à la somme de onze euros quatre-vingt-dix centimes.

Il délibère pour l'approvisionnement nécessaire à cette opération par la décision modificative suivante :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	654 Pertes sur créances irrécouvrables	+ 15 €
Fonctionnement	Dépenses	615 entretiens et réparation	- 15 €

ALLOCATIONS EN NON-VALEUR "BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT"

Vu qu'il n'a pas été possible de faire le recouvrement de produit du service d'assainissement, le conseil décide, à l'unanimité l'allocation en non-valeur des produits et des frais de poursuite dont le montant s'élève à la somme de vingt-huit euros quatorze centimes.

Il délibère pour l'approvisionnement nécessaire à cette opération par la décision modificative suivante :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	654 Pertes sur créances irrécouvrables	+ 30 €
Fonctionnement	Dépenses	615 entretiens et réparation	- 30€

DÉLIBÉRATION POUR LA MODIFICATION DU CCAS

Le maire informe le conseil que la loi NOTRE (n°2015-91 d'août 2015), permet aux communes de moins de 1 500 habitants de ne plus avoir de CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Après avoir entendu les arguments du maire, le conseil décide de maintenir la Commission Communale d'Action telle qu'elle est composée depuis les dernières élections municipales mais d'en transférer son budget à celui de la commune.

DÉLIBÉRATION POUR LE PROJET DE SPECTACLE HUMORISTIQUE DU 28 FÉVRIER 2016 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

A la demande de l'Amicale de Givraines, le maire propose la programmation d'un spectacle humoristique "Pirates de l'air" (chansons et sketches humoristiques) le 28 février 2016 à 15h à la salle communale. Pour aider au financement de ce spectacle (1 250 € TTC), il délibère favorablement, à l'unanimité, pour demander une subvention au Conseil Départemental au titre des Fonds d'accompagnement culturel aux communes.

QUESTIONS DIVERSES

➤ RAPPORT ANNUEL BGV ET SITOMAP

Le Maire rappelle que la collecte des ordures ménagères est de la compétence de la communauté de communes. Les rapports de l'année 2014 du SITOMAP (collecte des déchets) et de BGV (revalorisation des déchets) sont à la disposition des conseillers mais également de celle des habitants.

➤ **TRAVAUX INTVILLIERS**

Le Maire informe les élus que les travaux de sécurité du croisement de la RD 112 et de la 423 sont terminés. Le décompte financier est toujours en cours. Les travaux ont été réceptionnés avec une réserve de 6 mois sur les pavés en résine. Un état de ce revêtement sera fait en mars 2016.

➤ **ESPACE CINÉRAIRE**

Le columbarium de 3 cases pouvant recevoir 4 urnes chacune est terminé ainsi que la pose d'un cavurne avec la semelle de réception pour 4 autres qui seront posés en fonction de la demande. L'allée desservant ces équipements sera finalisée par la pose de plaques alvéolées et de gravillon qui permettra de répondre aux obligations d'accès handicapés. La terre sera remise à niveau de chaque côté.

➤ **RESTAURATION ÉGLISE**

Le maire informe le conseil du bilan réalisé par Thierry LEYNET architecte du Patrimoine sur la restauration du bas-côté nord du chœur de l'église. Il préconise de réaliser en urgence des mesures de conservations provisoires comprenant la reprise des maçonneries des têtes de gouttereaux du bas-côté nord du chœur, pour stabiliser et éliminer les risques de chutes de pierres ainsi que la mise en place de témoins permettant d'apprécier l'évolution des désordres. Pour cette mission le montant de rémunération de celle-ci est de 3 400 € HT. Sachant que l'origine des désordres est la conception des charpentes, des travaux de reprise de ces charpentes sont à prévoir à plus ou moins moyen terme. Le conseil demande au maire de se faire préciser par l'architecte la nature des travaux préconisés dans les mesures conservatoires.

➤ **LOCATION PARCELLES DE TERRE**

Le maire informe que la trésorerie a fait parvenir un état des impayés sur le budget de la commune. Le GAEC Douine n'est pas à jour dans ces règlements de loyers concernant les locations de terres. Il rappelle qu'un défaut de paiement de loyers entraîne la rupture du bail en cours. Le conseil demande au maire accompagné par l'adjoint de rencontrer les associés dans les plus brefs délais.

➤ **AGENDA 21**

Le maire informe le conseil que l'engagement avec l'association "Notre village Terre d'avenir" est arrivé à échéance. Afin de bénéficier de l'aide de cette association pour la poursuite de l'Agenda 21 engagé par la commune en 2009, il est nécessaire de renouveler la cotisation forfaitaire 2015-2018 d'un montant de 2 000 € TTC. Après divers échanges de point de vue entre les élus, le conseil décide de ne se prononcer pour un 2ème Agenda 21 que fin novembre pour tenir compte des conclusions du Comité de Pilotage dont une rencontre est à prévoir en novembre. Celle-ci sera élargie à toutes les personnes désirant apporter leur concours et leur point de vue. Une invitation sera transmise à tous les foyers de la commune.

➤ **PRESCRIPTION PLU YÈVRE LA VILLE ET RÉVISION DU PLU DE BOYNES**

Le maire informe le conseil que la commune de Yèvre-la-Ville s'engage dans la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme Communal ; et celle de Boynes s'engage dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme Communal.

➤ **DISSOLUTION AFR DE GIVRAINES**

Le maire informe le conseil que la commune a reçu en juin 2015, l'arrêté du préfet daté du 28 octobre 2014 portant dissolution de l'Association de Remembrement de Givraines du 30/01/1956. Pour rappel, l'AFR crée le 14/12/2009 est dissoute par arrêté préfectoral du 19/06/2014.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☉ **ENQUÊTE PUBLIC DU PLU DE GIVRAINES ET DE L'ACTUALISATION DU SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal a arrêté le projet de l'élaboration du PLU de la commune de Givraines le 26 mai 2015. Les personnes publiques associées ont fait parvenir leurs avis et remarques.

Par arrêté n°2015/15 du 07/09/2015, Le maire de la commune de Givraines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et l'actualisation du zonage d'assainissement.

A cet effet, M. Joël HUC a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme Commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du Jeudi 1^{er} octobre 2015 dès 14H00 au samedi 07 novembre 2015 jusqu'à 12H00 aux jours et heures habituels d'ouverture et les Lundis 9H00 à 12H30, Mercredis 9H00 à 11H00, Jeudis 14H00 à 17H00 et Vendredis 9H00 à 11H00.

Le Commissaire enquêteur recevra en mairie le Jeudi 1^{er} octobre de 14H00 à 17H00, le Mercredi 21 octobre de 9H00 à 12H00 et le Samedi 7 novembre de 9H00 à 12H00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations relatives au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'actualisation du zonage d'assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par mail : mairie@givraines.fr.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

☺ **SEMAINE DE LA PARENTALITÉ DU 05 AU 10 OCTOBRE 2015**

Le vendredi 9 octobre à 20 h à la salle communale de Ascoux, animé par Monsieur Willy Bousquet psychothérapeute aura lieu une conférence débat sur le thème « Communiquer avec un tout jeune enfant ». Cette conférence est réalisée en partenariat avec la CAF, et le relais d'assistantes maternelles de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais.

☺ **FERMETURE MAIRIE**

La mairie sera fermée du 19 au 25 octobre 2015. En cas d'urgence, tél : 06.14.22.50.91.

☺ **Repas de fin d'année du CCAS**

Le repas du CCAS est fixé au **dimanche 29 novembre** 2015. Une invitation sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres début novembre.

☺ **RELEVÉ COMPTEURS D'EAU**

L'agent communal effectuera les **relevés** de consommation d'eau dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) **à compter du lundi 05 octobre 2015**. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ **Après-midi Jeux**

L'animation d'automne après-midi jeux aura lieu le **mardi 27 octobre** à partir de 14h30. Un goûter sera offert lors de cette animation. Une invitation individuelle sera distribuée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 Novembre 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. Marc BRENDEL excusé.

ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

Le conseil organise les permanences des 6 et 13 décembre avec 4 créneaux de 2h 30.

CHOIX DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LE PERSONNEL À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

Le contrat d'assurance du personnel conclu avec le groupe SOFCAP du centre de gestion prend fin au 31 décembre 2015. Suite à la consultation réalisée par le centre de gestion, la société SOFCAP a été de nouveau choisie pour 3 ans. Le taux de cotisation proposé pour un agent CNRAL est de 5,05% de la masse salariale auquel il faut ajouter 0,10% de frais de gestion. Le taux proposé par Groupama est de 5%. Après avoir entendu les explications du maire, le conseil décide de choisir la proposition de GROUPAMA et autorise le maire à signer le contrat.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE (COMPTE 64168/COMPTE 6618)

Vu le manque de crédit budgétaire au compte 64168 et 6618 pour annuler un titre de l'année et après avoir entendu les explications du maire, le conseil décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	61523	- 6 330€
Fonctionnement	Dépenses	64168	+ 6 300 €
Fonctionnement	Dépenses	6618	+ 30 €

ÉCRITURE DE RÉGULARISATIONS LIÉES AU SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE DE PITHIVIERS

Le maire informe le conseil que suite à la dissolution du Syndicat de Transport Scolaire de Pithiviers, le trésorier doit procéder aux écritures de dissolution et chaque commune membre est destinataire d'une part des soldes existants. Aussi, la commune doit procéder à une délibération de virement de crédits suivante :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Recettes	002	+ 110.99 €
Fonctionnement	Dépenses	61522	+ 110.99 €

DÉLIBÉRATION POUR LE PROJET DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU LOIRET

La loi Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) promulguée le 8 août dernier prévoit une révision du schéma départemental de la coopération intercommunale en raison d'un nouveau seuil d'intercommunalité fixé à 15 000 habitants.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015 est soumis à l'avis de chaque conseil municipal.

Givraines est concerné par la fusion de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais, de la Communauté de Communes le Cœur du Pithiverais et la Communauté de Communes du Plateau Beauceron. Mme ALVAREZ Amélie agent de la CCBG ne prend pas part au vote. Après de nombreux échanges, le conseil a délibéré pour un avis favorable 6 voix contre 3 défavorables.

AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ

Le diagnostic d'accessibilité aux bâtiments communaux (mairie, salle communale et église) a été réalisé par le cabinet Soléus. Le conseil doit arrêter un planning d'exécution des travaux (Ad'Ap) sur les 3 prochaines années.

Compte tenu des contraintes budgétaires et des véritables obstacles à l'accessibilité pour tout handicap, les élus proposent de s'appuyer sur les dérogations possibles, de réaliser en priorité l'accès à la mairie (2017), d'exclure les travaux d'accessibilité à l'église et de ne prévoir que les travaux minimum pour la salle communale en les reportant à 2018. Le conseil municipal adopte l'Ad'Ap proposé qui sera transmis au Préfet.

CONVENTION DE DÉNEIGEMENT

Le maire rappelle que la commune est responsable du déneigement de la voirie communale, et le conseil départemental pour les routes départementales hors agglomération.

Le conseil autorise le maire à signer une convention relative à un secours auxiliaire des agriculteurs pour la réalisation de la viabilité hivernale sur le réseau routier à la charge de commune avec Monsieur VINCENT Michel.

DÉLIBÉRATION POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION DU CONSEILLER DE PRÉVENTION DE LA CCBG

Le maire rappelle que la CCBG a approuvé la mise à disposition du Conseiller de prévention de la CCBG aux communes membres qui en feraient la demande, en vue de l'élaboration du document unique et du suivi des actions règlementaires. Vu que la commune lors d'un précédent conseil avait décidé d'accepter cette mise à disposition. Le conseil délibère et approuve le projet de convention et autorise le maire à signer la convention de mise à disposition du conseiller de prévention de la CCBG.

EMPRUNT

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre un emprunt court terme pour avancer la TVA liée aux travaux 2015 et dont le remboursement n'interviendra qu'au plus tôt en 2017.

Le conseil autorise le maire à faire une demande au meilleur taux pour un emprunt court terme (18 mois) et l'autorise à signer tout document nécessaire pour l'obtention de cet emprunt.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE A FORMER LES AGENTS AU ZÉRO PRODUIT PHYTOSANITAIRE

Suite à la demande d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la démarche « zéro pesticide », le conseil municipal délibère favorablement pour s'engager à assurer la formation de ses agents nécessaire pour mener à bien cette action.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **PLU DE GIVRAINES**

Le commissaire enquêteur doit rendre son rapport au plus tard le 7 décembre. La commission du PLU se réunira le vendredi 11 décembre à 9H30 et le conseil le 22 décembre prochain.

➤ **Prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 22 Décembre à 20h 30.**



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **Fermeture mairie**

La mairie sera fermée pendant les vacances de Noël du Jeudi 24 Décembre 2015 au vendredi 1^{er} janvier 2016

☺ **Élections régionales des 6 et 13 décembre 2015**

Ouverture du bureau de vote de 8h à 18h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 Décembre 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

APPROBATION DÉFINITIVE DU PLU DE GIVRAINES

Le conseil prend connaissance des conclusions du groupe de travail réuni le 11 décembre pour donner suites aux conclusions du commissaire enquêteur et aux avis des personnes publiques associées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le PLU ; à savoir : le projet arrêté le 26 mai 2015 soumis à enquête publique avec l'ensemble des modifications proposées par le groupe de travail.

INSTITUTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ZONE U ET AU DU PLU DE LA COMMUNE

Vu le PLU approuvé ce jour, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur les zones U ou AU du PLU de la commune. La commune est désignée titulaire du droit de préemption.

APPROBATION DE LA RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'actualisation du plan de zonage d'assainissement et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

AUTORISATION D'ENGAGER 25 % DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2015 AU BUDGET 2016

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016 et de pouvoir faire face à une dépense éventuelle d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à engager 25 % du montant des investissements (chapitre 21) inscrits au budget 2015 de la commune et des budgets annexes de l'eau et d'assainissement.

AUTORISATION POUR TÉLÉPAIEMENT DE LA TVA EN LIGNE DONNÉE AU TRÉSORIER

Le percepteur nous a informé qu'il doit être habilité pour consulter les opérations de TVA et notamment la télé-déclaration avant de payer. Le conseil décide, après avoir délibéré et à l'unanimité, de lui donner cette habilitation.

DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LE PERSONNEL EN MATIÈRE D'AVANCEMENT DE GRADE

Le maire rappelle qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, le taux de promotion dans le cadre des avancements de grades accessibles par la voie de l'avancement compte tenu des cadres d'emplois représentés au sein de la collectivité.

Vu l'avis de principe du Comité Technique en date du 3 février 2015 pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion 45, après avoir délibéré le conseil décide, à l'unanimité, de définir un taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades.

QUESTIONS DIVERSES

❖ SUIVIS DE COLLECTE DES DÉCHETS ET ERREURS DE TRI

Des contrôles de tri des collectes (poubelles jaunes) ont été effectués en septembre et octobre 2015 par le SITOMAP. De nombreuses erreurs ont été relevées dans le tri. Le conseil municipal propose qu'une rencontre entre les habitants et le SITOMAP soit organisée à l'occasion de la réunion publique du 16 janvier afin de répondre aux nombreuses questions que chacun se pose y compris sur le fonctionnement du SITOMAP et le traitement de l'ensemble des collectes.

❖ RÉUNION PUBLIQUE SAMEDI 16 JANVIER 2016

Tous les habitants et contribuables de la commune sont invités à participer à la rencontre annuelle organisée à la salle communale le samedi **16 janvier de 10h à 12h15** avec la participation du SITOMAP (Syndicat Intercommunal pour l'élimination des ordures ménagères du Pithiverais).

❖ ENTRETIEN DES VOIERIES

Le conseil charge le maire de préparer des devis de remise en état des voieries dégradées, notamment, la partie sud de la rue de l'Ormaille, chemin de l'Ormaille, partie Est de la rue des Ouches et la partie sud de la route de Gaubertin (sur environ 200 mètres).

❖ **ALIGNEMENT DES BOIS**

Les conseillers approuvent le Maire pour le constat alarmant qu'il fait de l'état des chemins ruraux. Beaucoup de chemins ont des largeurs non respectées du fait de l'avancée des taillis et bois qui fait que sur certains secteurs même les tracteurs sans engin ne peuvent pas passer sans empiéter dans le champ en vis-à-vis. Cette situation n'est pas tenable. Le Conseil Municipal exige que chaque propriétaire de bois et haies procèdent cet hiver à l'alignement de leurs parcelles. Il charge le Maire de transmettre à chaque propriétaire un courrier pour rappeler leurs obligations.

❖ **JOURNÉE CITOYENNE**

Pour retirer les objets jetés sur les bords de routes et chemins - même si la commune est relativement épargnée de ce type de dégradations - le conseil retient le principe de l'organisation d'une journée citoyenne au printemps.

❖ **ATTENTION : OBLIGATION DE TENIR SES CHIENS EN LAISSE (RE-RAPPEL)**

Les élus rappellent que tous les chiens sont obligatoirement tenus en laisse dès qu'ils sortent des propriétés privés. Toute infraction est amendable. Le Maire rappelle que des habitants ont été agressés ces dernières années y compris en présence de propriétaires surpris de la réaction de leur animal.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

➤ **COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte sera organisé dans la commune le :

VENDREDI 29 JANVIER 2016.

Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

Rappel: Ne sont pas compris dans la dénomination des objets encombrants les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) tel que : réfrigérateur, gros électroménager, télévisions, ordinateurs, petit électroménager, équipements électriques,...). Ne peuvent être pris les objets dépassant un poids supérieur à 50 kg et de plus 1.50 m. Ne peuvent être pris les déblais, graviers, décombres, débris de travaux, pneus (véhicules légers, tracteur) huiles, hydrocarbures, produits liquides, matière chimique ou explosive, bouteille de gaz, batteries.

➤ **INSCRIPTIONS RECENSEMENT MILITAIRES DES JEUNES DE 16 ANS (NÉS EN 2000)**

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2016. Vous munir du livret de famille.

